

MAIRIE DE RIEUMES
MÉDIATHÈQUE DE RIEUMES
RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN JEUNESSE
« Nos petits et grands héros – Partir en livre 2026 »
FESTIVAL CŒUR DE GARONNE 2026



Article 1 – Organisateurs

Dans le cadre du Festival Cœur de Garonne 2026, la Commune et la Médiathèque de Rieumes organisent un concours de dessin gratuit destiné aux enfants. Ce concours a pour objectif de promouvoir la créativité, l'expression artistique et la participation des jeunes à la vie culturelle du territoire dans le cadre de la manifestation nationale Partir en livre.

Article 2 – Thème du concours

Le concours de dessin a pour thème :

« Nos petits et grands héros : Dessine-toi déguisé en ton personnage favori et lisant dans ton endroit préféré de Rieumes »

Les participants sont invités à réaliser une œuvre originale illustrant librement ce thème.

Article 3 – Conditions de participation et catégories

Le concours est ouvert aux enfants âgés de 4 à 14 ans sous trois catégories :

-7 ans / -11 ans / 12 ans et +

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Chaque participant ne peut présenter qu'une seule œuvre.

La participation d'un mineur implique l'autorisation préalable de son représentant légal.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ces catégories selon le nombre de participants.

Article 4 – Modalités de réalisation

Le dessin devra :

Être réalisé exclusivement par l'enfant ; respecter le thème du concours ; être une création originale ; être présenté sur papier au format A4, être accompagné de l'autorisation parentale ci jointe à la fin du règlement.

Toutes les techniques manuelles sont autorisées :

Crayons de couleur ; feutres ; peinture ; pastels ; collage ; photo montage ; techniques mixtes.

Les créations numériques ou réalisées à l'aide d'une intelligence artificielle ne sont pas admises.

Au verso du dessin devront figurer :

Nom et prénom de l'enfant ; âge ; commune de résidence ; nom et prénom du représentant légal ; numéro de téléphone ; adresse électronique.

Ces données seront anonymes lors de la présentation des œuvres

Article 5 – Dépôt des œuvres

Les dessins devront être déposés à :

Médiathèque de Rieumes

4 rue Sagazan 31370 Rieumes ou à l'accueil de la mairie

Entre le 1^{er} juillet et le 30 juillet 14h.

Aucune participation reçue après cette date ne pourra être prise en compte.

Article 6 – Exposition des œuvres et vote du public

L'ensemble des œuvres participantes sera exposé à la librairie L'Île en Papier, située à Rieumes, dans le cadre du Festival Cœur de Garonne.

L'exposition se déroulera durant la journée du :

Samedi 22 août 2026

Les festivaliers seront invités à voter pour leur dessin préféré.

Une urne et des bulletins de vote seront mis à leur disposition

Chaque festivalier ne pourra voter qu'une seule fois, les bulletins seront remis par la librairie.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout vote jugé irrégulier ou frauduleux.

Article 7 – Désignation des lauréats

Les lauréats seront désignés en fonction des résultats du vote du public.

Les organisateurs pourront également attribuer :

Un Prix du Public ; un Prix Coup de Cœur ; un ou plusieurs prix par catégorie d'âge.

En cas d'égalité, les organisateurs se réservent le droit de départager les candidats.

Les décisions prises par les organisateurs seront définitives.

Article 8 – Récompenses

Les gagnants recevront des lots offerts par :

La Mairie et la Médiathèque de Rieumes ;

Sous forme de bons d'achats à utiliser à la Librairie L'Île en papier à Rieumes

Les lots ne pourront être ni échangés ni remboursés.

Article 9 – Exposition et droits de reproduction

Les représentants légaux autorisent gratuitement la Commune et la Médiathèque de Rieumes à :

Exposer les œuvres dans le cadre du Festival Cœur de Garonne ;

Présenter les œuvres au public dans le cadre du vote ;

Reproduire et diffuser les œuvres sur les supports de communication de la commune, de la médiathèque et du festival (affiches, brochures, site internet, réseaux sociaux, presse locale, expositions). Les œuvres demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs.

Article 10 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre du concours sont destinées exclusivement à son organisation.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les représentants légaux disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant.

Toute demande pourra être adressée à :

Médiathèque de Rieumes

4 rue Sagazan 31370 Rieumes

05 61 90 16 09

mediatheque@ville-rieumes.fr

Article 11 – Responsabilité

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables :

De la perte ou de la détérioration des œuvres ; d'un report ou d'une annulation du concours pour cas de force majeure ; de tout incident indépendant de leur volonté.

Article 12 – Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable à la mairie, à la médiathèque et sur les supports de communication du Festival Cœur de Garonne.

Fait à Rieumes,

Le 15/06/2026

Pour la Commune de Rieumes

Le Maire

Thierry Chantran

Signature et cachet

Pour la Médiathèque de Rieumes

La Responsable

Mme Bohn Mélissa

Signature

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e),

Nom et prénom : _____

Représentant légal de :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

☐ Autorise mon enfant à participer au concours de dessin organisé dans le cadre du Festival Cœur de Garonne.

☐ Déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'ensemble des dispositions.

☐ Autorise l'exposition de son œuvre à la librairie L'Île en Papier à Rieumes le samedi 22 août [année].

☐ Autorise la présentation de son dessin au public dans le cadre du vote des festivaliers.

☐ Autorise la reproduction et la diffusion de son œuvre à des fins de communication liées au concours et au Festival Cœur de Garonne.

Fait à : _____

Le : _____

Signature du représentant légal : _____
